

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE PLANIOLES

046-214602211-20240328-CM20240328-05 DE  
Reçu le 02/04/2024

Séance du 28 Mars 2024

Nombre de  
conseillers

|                 |    |
|-----------------|----|
| - en exercice   | 14 |
| - présents      | 11 |
| - votants       | 11 |
| - absents       | 3  |
| - excusés       | 0  |
| - vote pour :   | 11 |
| - vote contre : | 0  |
| - abstentions : | 0  |

Convocation : 15/03/24

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Planioles sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

**Etaient présents** : BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François,

**Absents/Excusés** : FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan,

**Secrétaire de séance** : Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°  
CM20240328-05

OBJET

Approbation du  
montant de  
l'Attribution de  
compensation  
prévisionnelle  
2024.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la délibération du Grand-Figeac n° 010\_2024 du 06/02/2024 portant sur l'attribution prévisionnelle 2024 de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle 2024 de 20 876.00 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, le 28 Mars 2024.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt  
en Sous-Préfecture  
le 29/03/2024  
et publication ou  
notification  
du 29/03/2024

Le Maire,  
Guy LACOUT.

